

2022/036

**Commune de
SERRIERES EN CHAUTAGNE**

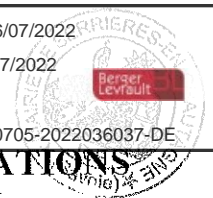
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 06/07/2022

Reçu en préfecture le 06/07/2022

Affiché le

ID : 073-217302868-20220705-2022036037-DE



Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 9

Votants : 13

L'an deux mil vingt-deux et le 05 juillet

Le Conseil Municipal de la commune de SERRIERES EN CHAUTAGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Brigitte TOUGNE-PICAZO

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/06/2022

PRESENTS : Jean-Marc JOURDAN – Sandrine PERRIN -

Kévin TORRES-FERREIRA – Pierre-Alexandre BONVARLET –

Sylvie LAMOUR – Jacques MAILLET – Gaëtan PIEDVACHE – Nadine TRUCHE

ABSENTS EXCUSES : Nicole PARIS (procuration à Sylvie LAMOUR) – Céline LYARD (procuration à Pierre-Alexandre BONVARLET) – Alexandre MERLE (procuration à Brigitte TOUGNE-PICAZO) – Alison MUGNIER (procuration à Nadine TRUCHE)

ABSENT : David BOTTOLI – Mylène MOLLEX

Secrétaire de séance : Jacques MAILLET

Objet :

II - Carrière d'Anglefort – Avis suite à l'enquête publique complémentaire

Dans le cadre de l'enquête publique, nous souhaitons renouveler les points évoqués lors de la première enquête publique. **Les premières années d'exploitation nous ont permis de constater les nuisances et les dysfonctionnements nombreux au regard des engagements pris à l'époque.**

Nous souhaitons renouveler votre attention sur plusieurs points.

- **La fragilité de notre milieu naturel** : Nous disposons en Chautagne de la plus grande zone humide de Savoie, plus de 1700ha, reconnue d'intérêt internationale. Vous n'êtes pas sans savoir que ces espaces font l'objet d'une attention toute particulière depuis plusieurs années. En Chautagne, L'ONF et le CEN Savoie, accompagnés des collectivités locales, mènent un projet de préservation du fonctionnement de cette zone humide : chantier sur plusieurs années. Les camions traversent cet espace sensible et les conséquences de l'activité de la carrière : bruit et poussières, ne sont pas sans impact sur son avenir. Aucune étude n'a été menée dans ce cadre.

- **Le tourisme est la première activité économique de notre territoire.** Les activités de pleine nature représentent une attractivité majeure pour la Chautagne. Dans ce cadre, de nombreux investissements ont été réalisés :

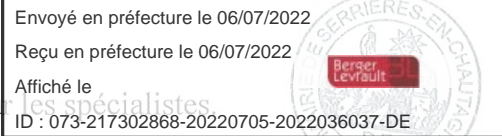
- La Viarhônga, piste cyclable du Léman à la Méditerranée, traverse La Chautagne du Nord au Sud. Ce sont plus de 75000 passages en 2021.

- Le chemin de Saint Jacques de Compostelle avec plusieurs milliers de pèlerins.

- Les parcours VTT

2022/037

- Les descentes en canoë sur le Rhône naturel : site remarquable pour



Nous faisons parti du territoire Aix-les-Bains Riviera des Alpes, aujourd'hui entité touristique reconnue et destination recherchée par-delà nos frontières.

- **Les nuisances pour la population :**

- La circulation des camions sur la RD991 est un risque supplémentaire important d'accident. De nombreuses habitations bordent ce tracé même s'il ne traverse pas de zones en agglomération. **Contrairement à ce qui nous avait été annoncé**, à savoir un retour de camions chargés de matériaux, la réalité est bien différente. En effet, les retours s'effectuent à vide engendrant des nuisances sonores considérables pour les habitants.

- L'urbanisation à venir de notre commune se décline plutôt en pied de coteau le long de la RD991. **Au fil des années, de plus en plus d'habitations seront impactées par les nuisances des camions.**

- La nuisance visuelle : les habitations sur les coteaux de la commune notamment : hameau de Chevigney et de Venaize ne peuvent que constater l'agrandissement du « trou » dans le Colombier au fil des mois. Les tirs de mine s'entendent parfaitement dans la journée et se caractérisent par un panache de fumée au-dessus de la carrière.

- **Les engagements non respectés de l'exploitant en matière d'information :**

L'exploitant s'était engagé à inclure des représentants locaux dans un comité de pilotage afin d'informer le territoire de l'activité de la carrière et des conséquences sur le territoire. Alors que la carrière est en exploitation depuis plusieurs années, le territoire n'a jamais été associé et aucun retour ne nous a été fait sur l'exploitation du site.

Au vu de ces nombreuses remarques négatives, le conseil municipal réitère sa position initiale sur ce dossier et souhaite, purement et simplement, l'arrêt de l'exploitation de cette carrière et la remise en état du site.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Brigitte TOUGNE-PICAZO

